

215C1370
FR0004156297-DIV24-DER24

5 octobre 2015

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(articles 234-10 du règlement général)

LINEDATA SERVICES

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 octobre 2015, la société par actions simplifiée Amanaat¹ a informé l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article 234-5 du règlement général, avoir reçu, le 26 septembre 2015, compte tenu de l'inscription au nominatif des actions LINEDATA SERVICES qu'elle détient, 345 000 droits de vote double et détenir 3 170 563 actions LINEDATA SERVICES représentant 4 275 563 droits de vote, soit 43,47% du capital et 48,74% des droits de vote de cette société².

A cette occasion, le concert composé de la société Amanaat, de M. Anvaraly Jiva et de deux de ses enfants Mlle Dibah Jiva et M. Jamil Jiva, de Mme Marie-Odile Thibaut, MM. Thierry Soret, Denis Bley, Michael de Verteuil et Alain Mattei n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir 3 789 216 actions LINEDATA SERVICES représentant 5 037 795 droits de vote, soit 51,95% du capital et 57,43% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amanaat	3 170 563	43,47	4 275 563	48,74
Anvaraly Jiva	509 312	6,98	583 194	6,65
Total M. Anvaraly Jiva	3 679 875	50,45	4 858 757	55,39
Mme Marie-Odile Thibaut	44 097	0,60	88 194	1,01
M. Thierry Soret	29 288	0,40	52 888	0,60
M. Denis Bley	14 134	0,19	14 134	0,16
M. Michael de Verteuil	14 134	0,19	14 134	0,16
M. Alain Mattei	7 688	0,11	9 688	0,11
Mlle Dibah Jiva	0	0	0	0
M. Jamil Jiva	0	0	0	0
Total concert	3 789 216	51,95	5 037 795	57,43

2. L'augmentation de la participation en droits de vote de la société Amanaat de plus de 1% en moins de douze mois consécutifs a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société LINEDATA SERVICES, reproduite dans la décision D&I 215C1258 mise en ligne le 2 septembre 2015.

¹ Contrôlée par M. Anvaraly Jiva.

² Sur la base d'un capital composé de 7 293 489 actions représentant 8 771 536 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général, compte tenu d'exercices de « stock options » et de l'attribution de droits de vote double intervenue après le 23 septembre 2015.